

PREFECTURE DE L'ISERE
Direction Départementale de Territoires

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LES COMMUNES DE LA RIVIÈRE, L'ALBENC
ET SAINT GERVAIS**

Une enquête publique est ouverte à compter du 04 novembre 2014 et jusqu'au 06 décembre 2014 inclus, d'une durée de 33 jours, sur le territoire des communes de La Rivière, L'Albenc et Saint Gervais concernant la demande d'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, présentée par l'Association Syndicale des Dignes et Canaux de l'Echaillon à Saint Gervais, en vue de réaliser des aménagements hydrauliques sur le ruisseau le Versoud.

Le responsable du projet est l'Association Syndicale des Dignes et Canaux de l'Echaillon à Saint Gervais, 2, chemin des Marronniers 38100 Grenoble, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Au terme de l'enquête, les décisions pouvant être adoptées sont les suivantes :

↳ autorisation loi sur l'eau au titre du Code de l'Environnement,

Ces décisions seront prises par arrêté préfectoral.

L'autorité compétente pour prendre ces décisions est le Préfet de l'Isère.

M. Raymond ULLMANN, ingénieur INPG, a été désigné Commissaire-Enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête. Il sera suppléé par M. Jean-Pierre AYMOZ, chef d'entreprise.

Le commissaire enquêteur sera présent, en mairies pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

↳ En mairie de Saint Gervais : le mardi 04 novembre 2014 de 17h à 19h

↳ En mairie de L'Albenc : le vendredi 14 novembre 2014 de 9h à 11h

↳ En mairie de La Rivière : le samedi 06 décembre 2014 de 9h30 à 11h30

Pendant toute la durée de l'enquête :

- les observations peuvent également être adressées par correspondance au Commissaire-Enquêteur à la mairie de La Rivière, siège de l'enquête.
- le dossier d'enquête sera consultable par le public, qui pourra y présenter ses observations sur les registres prévus à cet effet aux jours et heures d'ouverture des mairies de La Rivière, L'Albenc et Saint Gervais.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – Direction Départementale des Territoires - Service Environnement - 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

Toute personne intéressée pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance du rapport, et des conclusions motivées de la commission d'enquête qui seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en Préfecture de l'Isère – D.D.T - Service Environnement, en mairies de La Rivière, L'Albenc et Saint Gervais et pendant un an sur le site internet des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr, à compter de leur publication.